



# ENQUÊTE 2016/2017

AUPRÈS DES COMMUNES ET DES OFFICES  
MUNICIPAUX DU SPORT SUR LES DÉRIVES DANS  
LE SPORT AMATEUR ET PROFESSIONNEL

Réalisée avec le soutien du Ministère des sports et la collaboration de la  
Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

# SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ENQUÊTE.....	1
2. DES DÉRIVES EN LÉGÈRE HAUSSE .....	3
3. UNE PRATIQUE FÉMININE EN BAISSÉ .....	5
4. L'ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT SPORTIF CONCERNÉ .....	6
5. DES MESURES ET DES SANCTIONS ENCORE INSUFFISANTES .....	7
6. LE SPORT PROFESSIONNEL .....	7
7. DES PROJETS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION .....	7
8. UN INTÉRÊT MANIFESTE POUR LA LICRA .....	8
9. LES CAS SIGNALÉS AU SERVICE JURIDIQUE DE LA LICRA.....	9
11. LA LICRA SPORT.....	13

---

# 1. CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

## A) Une méthodologie adaptée à des sujets complexes

Chaque année, dans le cadre de sa convention avec le Ministère des Sports, la LICRA diffuse un questionnaire à un panel de communes et offices municipaux du sport (OMS) choisis sur la base de critères géographiques et démographiques (localisation, nombre d'habitants).

L'enquête a été envoyée par voie électronique via un questionnaire en ligne à **499 communes et 311 OMS en juin 2017** avec pour objet l'étude des dérives constatées entre septembre 2016 et mai 2017.

Les équipes de LICRA ont réalisé de nombreux appels téléphoniques pour convaincre des responsables de ces structures de répondre à cette enquête.

Les réponses ont été renseignées par des directeurs/directrices de services de la jeunesse, de la vie associative et des sports de communes, des président(e)s d'associations sportives, des maires et/ou adjoint(e)s au maire en charge des sports ainsi que des président(e)s d'offices municipaux des sports.

La LICRA s'engage à conserver **l'anonymat des contributeurs et de leurs organisations**. En conséquence, aucun nom de communes ni d'Offices Municipaux du Sport n'est mentionné dans le présent rapport.

L'espace réservé aux réponses ouvertes et aux commentaires a été particulièrement renseigné cette année. Les répondants ont précisé leurs initiatives, leurs propositions et leurs remarques.

**Cette enquête est l'une des rares en France à aborder ces sujets dans le sport.**

## B) Un taux de réponse de 10,12 %

Chaque fois que nous abordons une enquête, il faut se poser la question de la représentativité et de la validité des résultats et c'est avec précaution que la LICRA recueille et analyse les données obtenues.

Pour cette période, **le taux de retour est de l'ordre de 10%, pour un total de 82 réponses reçues réparties comme telles :**

- **12,6 % des communes sollicitées soit 63 mairies**
- **6,1 % des Offices Municipaux du Sport sollicités**

soit 19 OMS

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de réponses reçues	Population représentée (nombre d'habitants)
2011-2012	596	110	4.6 millions
2012-2013	596	51	5.4 millions
2013-2014	596	60	5.3 millions
2015-2016	1046	100	4.1 millions
2016-2017	<b>810</b>	<b>82</b>	<b>3,6 millions</b>

Il s'agit d'un taux courant dans le cadre d'une enquête. Plus l'information demandée est dite « sensible » plus le taux de retour est faible.

Malgré la promesse d'anonymat, certains destinataires de l'enquête ont pu pratiquer une forme d'autocensure ou bien même ne pas se sentir concernés par ces problématiques.

Des responsables de communes nous ont dit ne pas avoir les moyens du comptage de telles dérives bien qu'ils soient conscients de leur existence sur leur territoire invitant à nous rapprocher des fédérations sportives.

Cette enquête est donc confrontée à une méconnaissance ou une sous-estimation par les acteurs locaux des dérives existant dans les territoires ciblés.

**15% des questionnaires retournés à la LICRA ont été renseignés par les collectivités en lien avec des responsables de clubs ou d'associations sportives**, ce qui est encore trop peu (+5 points par rapport à l'année dernière).

Il reste difficile pour les clubs de reconnaître et de

dénoncer les dérives racistes du fait de l'atteinte à leur image et aussi de leur méconnaissance de la législation en matière de racisme et de discriminations. La question de la responsabilité et la peur de la sanction quant à l'accès aux installations sportives sont également des facteurs clés dans l'existence de ce phénomène.

L'ensemble de ces facteurs rend opaques et complexes les appréciations quantitatives et qualitatives des dérives et des actes racistes et discriminatoires dans le sport.

**Il convient donc d'encourager la formation des dirigeants de clubs sur cette question et de diffuser des outils de veille et d'observation par l'intermédiaire notamment des instances sportives (notamment ceux du Ministère des sports et de son pôle de ressources SEMC).**

**Suite à l'envoi du questionnaire, une collectivité a exprimé le souhait de mettre en place à moyen terme un outil de veille des dérives locales dans le sport avec l'appui du mouvement sportif local et des institutions concernées.**

**C) Une grande participation des villes moyennes**

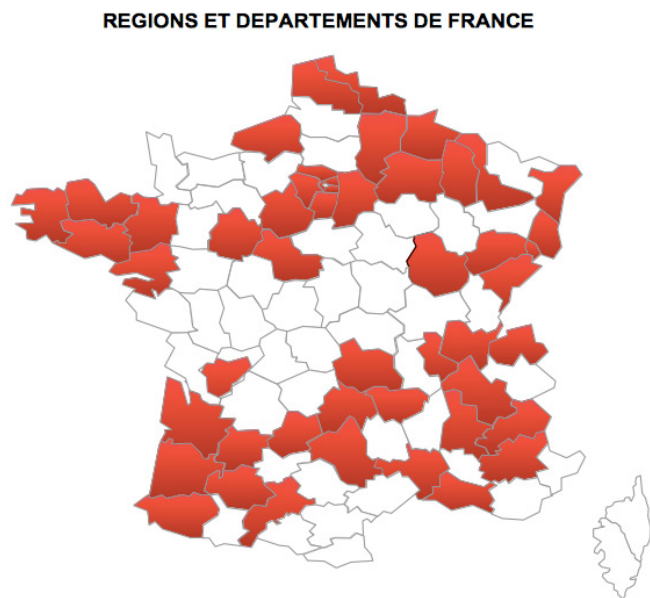
Type de ville	Moins de 10 000 habitants	Entre 10 000 et 100 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
2012-2013	5.9 %	76.4 %	17.7 %
2013-2014	10.3 %	77,6 %	12.1 %
2015-2016	21 %	68 %	11 %
2016-2017	<b>23 %</b>	<b>67 %</b>	<b>10 %</b>

Les structures qui ont répondu à cette enquête sont en grande majorité des villes moyennes (67%) et des petites communes (+13 points entre les saisons 2013/2014 et 2016/2017).

Ces villes représentent un total de 3 615 489 personnes soit 5,4 % de la population française (population établie à 66 990 826 d'individus par l'INSEE, résultats provisoires fin 2016) et de de 11 728 clubs sportifs (soit 6,51% des clubs affiliés au mouvement sportif olympique en France\*).

*\*On compte environ 307 500 associations sportives en France dont 180 000 affiliées au mouvement sportif olympique (source: décembre 2017-Centre de Ressources DLA Sport)*

**D) 46 % du territoire français représenté**



**47 départements** sont représentés soit 46% de ceux recouvrant le territoire français.

Les départements dont les communes se sont le plus mobilisées pour répondre à l'enquête sont dans l'ordre croissant **le Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Haut-Rhin, le Rhône, la Seine-Maritime et l'Essonne.**

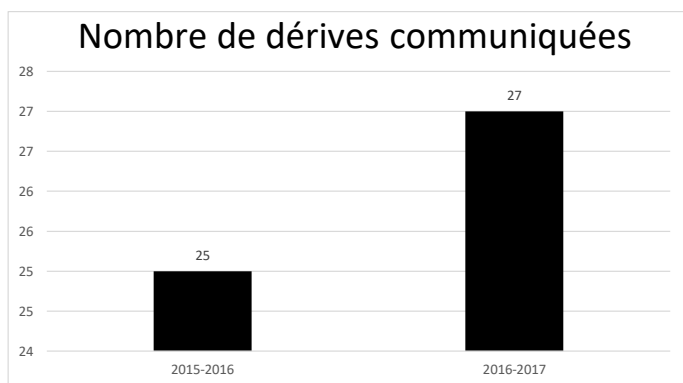
Ils sont suivis par l'Isère, les Yvelines, la Marne, les Côtes d'Armor, les Hautes Alpes, la Meurthe et Moselle, le Finistère, la Haute Savoie et le Loir et Cher, qui ont moins 2 communes et/ou OMS par département qui ont répondu à l'enquête.

Toutes les régions de la métropole sont représentées, par l'intermédiaire d'au moins l'un de leur département à l'exception de la Corse.

## 2. DES DÉRIVES EN LÉGÈRE HAUSSE

Pour rappel, pour la période 2015/2016, l'enquête recensait 25 cas de dérives.

**Pour la période 2016/2017, les répondants nous ont signalé 27 cas de dérives (soit 31% des répondants).**



Répartition des dérives communiquées

- **5 cas de racisme**
- **3 cas de sexisme**
- **18 actes de dérives communautaristes**
- **1 tentative d'enrôlement**

À la question « un groupe ou une population est-il particulièrement visé(e) ? par ces dérives », différentes catégories d'individus sont mentionnées et à plusieurs reprises : « **population d'origine maghrébine** », « **population africaine** », « **juifs** », « **arbitres** » et « **femmes** ».

### A) Racisme

**5 actes de racisme recensés dont 3 sont des violences verbales et 2 des violences verbales et physiques.**

Plusieurs cas d'insultes nous sont communiqués dans les commentaires (mais pas comptabilisés ou considérés comme des « vrais actes racistes par les répondants) et le traitement à donner à ces dernières pose question aux acteurs du sport. L'injure est parfois si courante que les répondants disent ne pas pouvoir la quantifier. Aussi, nous concluons que bon nombre de cas ne nous ont pas été communiqués car ces derniers sont banalisés. Sous-estimées par les acteurs (et les victimes elles-mêmes), les injures ne sont pas toujours perçues comme de véritables actes racistes. Ce qui est interprété comme de

la plaisanterie doit toutefois nous alarmer et ne pas être toléré.

### L'info en plus

Lors de la saison 2016/2017, 74 matchs de football ont été recensés comme ayant généré des actes à caractère raciste ou discriminatoire. Cela ne concerne « que » 0,7% des matchs à incidents, soit, si l'on se rapporte aux centaines de milliers de rencontres jouées chaque semaine, une proportion infinitésimale. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'agressions verbales (injures surtout mais aussi menaces et intimidations). Principale particularité de ces dérapages racistes : une surreprésentation des spectateurs parmi les agresseurs. « En effet, 23% de ces actes sont commis par au moins un spectateur alors qu'en moyenne, les spectateurs sont auteurs des incidents dans 3% des cas », souligne l'ONDRP. A noter enfin que, là encore, les principales victimes d'actes racistes sont les arbitres

Sources : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) - Observatoire des comportements de la Fédération française de football (FFF)

### B) Antisémisme

**Cette année, aucun acte antisémite ne nous a été rapporté.**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il s'agit de données dites « sensibles ». Malgré l'anonymat des répondants il est probable que certains faits ne soient pas déclarés volontairement.

### L'info en plus

En Italie, le 22 octobre 2017, un groupe de jeunes supporters ultras de la Lazio, a détourné la photographie d'Anne Frank, l'adolescente d'origine juive allemande, morte en déportation à Auschwitz en mars 1945, pour insulter ses rivaux historiques de l'AS Roma.

### C) Homophobie

**Cette année, aucun acte homophobe ne nous a été rapporté** (un acte nous était parvenu la saison passée, il s'agissait d'une agression verbale). Mais la banalisation conduit à trois comportements : à ce que ce type d'acte ne soit pas considéré à proprement parlé comme homophobe (et donc ignoré), à sa non-communication auprès des instances dirigeantes et au silence des victimes.

## L'info en plus

Tout "propos, geste ou attitude" homophobe est désormais passible de 10 matches à 5 mois de suspension.

### D) Sexisme

**3 actes de sexisme recensés dont 2 agressions verbales et 1 agression verbale et physique.**

Le machisme, le sexisme et les stéréotypes de genre qui peuvent être associés au sport se manifestent en grande partie par des agressions verbales, ce qui n'atténue en rien la violence de telles dérives mais doit au contraire attirer notre attention sur la nécessaire non-banalisation et la nécessité de sanctions.

## L'info en plus

Une étude parue aux Presses universitaires de Cambridge en 2016 parvenait à la conclusion que les hommes étaient 2 à 3 fois plus mis en avant que les femmes dès qu'il était question de sport. Les chercheurs avaient dépouillé 160 millions d'articles de journaux, de messages sur les forums et les réseaux sociaux en langue anglaise. Le résultat est imparable : le sport reste associé aux hommes. Et, lorsqu'on consent à parler des femmes, les mots employés ne sont pas ceux de la performance : on estime qu'elles ont « du mérite », qu'elles « participent »...

Il existe plusieurs degrés de sexisme. A un extrême, on trouve le sexisme dit « ordinaire », à l'autre le sexisme hostile qui cantonne les femmes dans les rôles féminins et les dénigre, avec entre les deux, toute une gradation d'attitudes plus ou moins négatives envers les femmes.

Le sexisme ordinaire est généralement inconscient : C'est la fille qu'on déclare d'office gardienne de but car elle est supposée ne « pas courir assez vite » ou ne « pas savoir passer le ballon », et qui finit par regarder les garçons jouer sans qu'on s'occupe d'elle.

C'est l'entraîneur qui, pour stimuler ou fustiger, son équipe masculine traite ses joueurs de « fillettes » ou de « gonzesses », voire qualifie le jeu de l'un d'entre eux de « jeu de femme enceinte », expression couramment employée sur les terrains. Ce sont les sportives devant qui l'on fait des allusions triviales sous prétexte d'humour.

À l'autre extrême, on trouve le sexisme hostile, conscient, lui. Dénigrement du physique, impératif de séduction, injonction à la féminité, comparaison sexuée valorisant les hommes, humour machiste plastronnant, vulgarité...

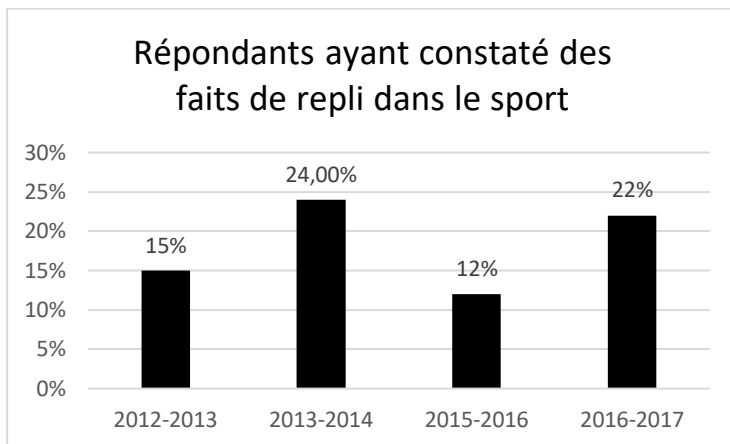
(Source: Pour Catherine Toure-Malen, Maître de conférences

à l'Université Paris Est Créteil)

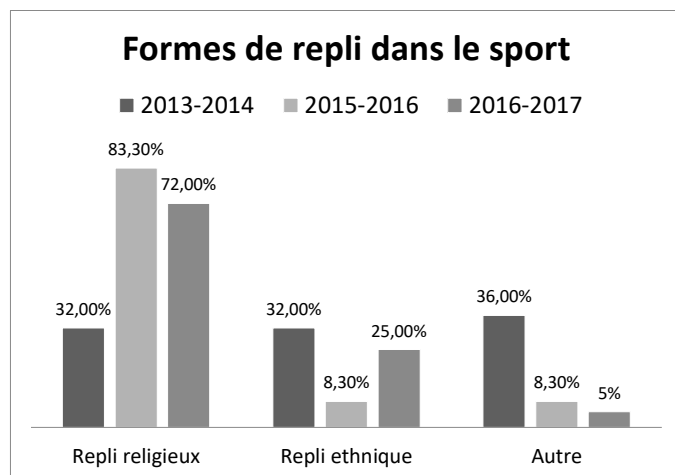
### E) Repli

Pour la période 2016-2017, **22 % des répondants constatent au moins un fait de repli dans le sport.** En comparaison avec la saison 2015/2016, on observe une augmentation de 10 points.

Parmi les formes de repli signalées, **celle relevant du fait religieux reste élevée malgré une perte de 11 points (72 % cette année contre 83 % en 2015/2016).**



Le repli ethnique quant à lui est en forte augmentation (+17 points) comparé à la saison précédente. Enfin, d'autres formes de repli - communautaire notamment - nous ont été rapportées dans une moindre mesure.



**Nous pouvons ici émettre des hypothèses quant à ce qui se cache derrière ce « repli religieux » à savoir une instrumentalisation de la pratique religieuse ou une forme de repli identitaire qui prendrait l'apparence du religieux dans cet espace public que doit constituer l'enceinte sportive.**

Les cas qui nous ont été rapportés peuvent nous éclairer sur ce point. Une part essentielle des revendications

concernait la tenue vestimentaire, les repas et la douche.

**Les raisons de sécurité et d'hygiène ont souvent été invoquées par les dirigeant(e)s pour ne pas répondre positivement à ces requêtes.** Divers sports sont concernés (le football, le futsal, l'athlétisme, les sports de combat, la natation, la gymnastique, la musculation ou encore la natation) et les réponses apportées à ces revendications diffèrent selon les disciplines sportives (voir même au sein d'une même fédération devant des faits similaires). Il semblerait qu'une gestion au cas par cas s'applique.

Le repli identitaire et communautariste dans le sport semblent témoigner de la mise à mal du modèle classique d'intégration « à la française ». Il reste à savoir quelles solutions envisager pour éviter une rupture entre les pratiquants selon leur(s) identité(s) : genre, origine, religion....

#### L'info en plus :

« Les fédérations sportives agréées sont délégataires d'une mission de service public. À ce titre, elles sont considérées comme des organismes privés en charge d'une mission de service public. Leurs personnels (au niveau national comme au niveau de leurs déclinaisons régionales), qui exercent une mission de service public, représentent donc l'administration et doivent ainsi respecter un strict devoir de neutralité (qui, d'ailleurs, est tant religieuse que politique, philosophique ou syndicale).

A priori, il en est différemment pour les usagers et les joueurs, puisqu'eux voient la laïcité leur garantir la liberté de manifester leurs convictions. Sauf que celle-ci peut être encadrée, voire interdite. Le sport constitue, comme la laïcité quand elle est bien comprise et appliquée, un formidable moyen de lutter contre les dérives et les replis.

Comment ? Pour cela, il y a des règles techniques très claires et fondées objectivement (règles du jeu, tenues spécifiques, protocoles d'avant match, etc.) édictées par les fédérations sportives délégataires et qui doivent être appliquées dans la pratique. ».

Nicolas Cadène (Rapporteur général de l'Observatoire de la Laïcité)

#### F) Enrôlement et extrémismes

**Une seule commune d'environ 50 000 habitants nous a déclaré un fait d'enrôlement (de nature religieuse). Le sport concerné est le football.**

#### L'info en plus :

**829 personnes été signalées dans des clubs sportifs disséminés dans toute la France.** Parmi eux, 27% des individus signalés radicalisés et pratiquants sportifs manifestent sans ambiguïté leur soutien à des causes djihadistes”, en faisant de l'apologie du terrorisme, des incitations à des projets terroristes ou du soutien idéologique et logistique à des terroristes. Parmi ces personnes signalées, 94% sont des hommes.

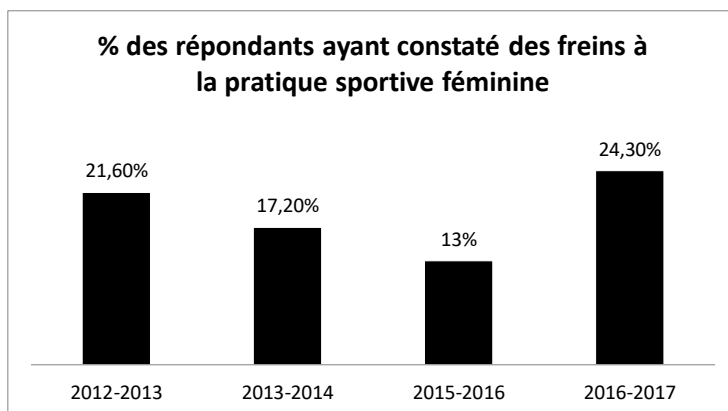
En octobre 2017, la mairie de Lagny-sur-Marne, en région parisienne, découvrait que deux entraîneurs du club de foot local étaient connus, l'un pour des faits en lien avec le terrorisme, l'autre pour des soupçons de liens avec la mouvance radicale. Depuis, l'un a été mis à pied, et l'autre se retrouve derrière les barreaux dans le cadre d'un dossier distinct.

*Source : Chiffres donnés par l'UCLAT (Union de coordination de lutte antiterroriste) - Colloque du Conseil Régional Ile de France, le 30 octobre 2017*

**24,3 % des répondants constatent des freins à la pratique sportive féminine sur la période 2016/2017 (+11, 3 points en 1 an).**

## 3. UNE PRATIQUE FÉMININE EN BAISSÉ

On constate donc un net recul de l'accessibilité au sport pour la gente féminine malgré les nombreux efforts et les progrès réalisés par les acteurs locaux, ces dernières



années.

#### A) Sports et nombre de cas signalés

**Cette année, les sondés nous ont signalé 25 cas pour**

**lesquels une féminine (ou un groupe de féminines) n'a pas accédé à une pratique sportive.** Les sports concernés sont dans l'ordre croissant : le football, le futsal,

religieuses et des traditions culturelles.

Certaines communes et OMS nous ont fait savoir que d'autres raisons étaient également en cause: **faible effectif féminin et inégalité dans les services proposés.**

S'il faut continuer à s'assurer que l'offre sportive puisse répondre à la demande, il convient de se pencher sur les mécanismes qui se mettent en place et qui font que les filles s'éloignent des terrains de sports, volontairement ou pas.

À la question : « Avez-vous constaté une baisse de la pratique sportive féminine à l'adolescence ? », **62 % des répondants estiment que « non ».**

Cependant, des commentaires contradictoires viennent pondérer ce chiffre. Pour certaines communes, la pratique sportive chez les adolescentes est en constante augmentation depuis la mise en place d'une politique communale allant vers la promotion du sport féminin. Pour d'autres, c'est à cette période, que des jeunes filles

## 4. L'ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT SPORTIF CONCERNÉ

commencent à réclamer de pratiquer les activités sportives et physiques séparément des garçons, ou cessent toute activité sportive et mettent en avant (de façon plus ou moins directe) leur religion.

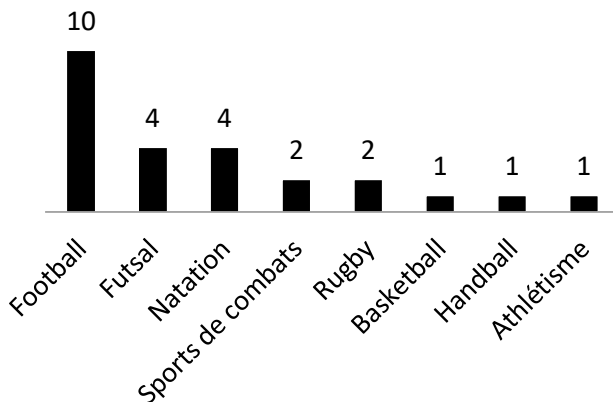
Nous avons cherché à savoir où avaient précisément eu lieu les dérives observées afin de savoir quels publics sensibiliser, quelles actions entreprendre et ainsi mieux faire barrage aux comportements répréhensibles dans le monde sportif.

Tous les lieux associés à l'espace sportif sont concernés :

- **40 % des cas : terrains de sport**
- **30 % des cas : tribunes ou autour des terrains**
- **10 % des cas : structures des organes dirigeants**
- **10 % des cas : vestiaires**
- **10 % des cas : en dehors ou à proximité de l'enceinte sportive**

50% des problèmes constatés se sont produits sur le

### Sports et nombre de cas signalés où la pratique féminine est restreinte

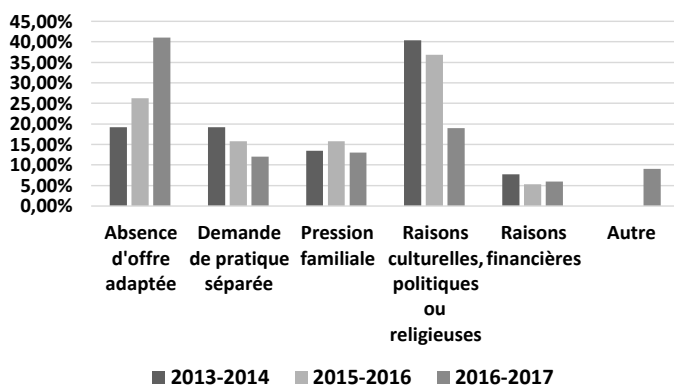


la natation, les sports de combat, le rugby, le basket-ball, le handball et l'athlétisme.

### B) Causes liées à la baisse de la pratique sportive féminine

**Pour la période 2016/2017, c'est « l'absence d'offre adaptée » qui est le premier frein à la pratique**

### Freins à la pratique sportive féminine

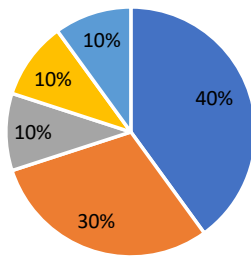


**sportive féminine (41 % des répondants), suivi des raisons culturelles, politiques et religieuses (19% des répondants).**

Cependant, la « pression familiale » (13 %) et la « demande de pratique séparée » (12%) sont à prendre en compte dans les phénomènes d'exclusion et d'auto-exclusion et peuvent être rattachés en partie au respect des croyances



## Lieux où ont été constatées les dérives



- Sur le terrain
- Autour du terrain ou dans les tribunes
- En dehors ou en proximité de l'enceinte sportive
- Dans les structures des organes dirigeants
- les vestiaires

terrain et dans les vestiaires. Ils impliquent principalement les sportifs, les arbitres et les entraîneurs. L'autre moitié des dérives ont été réalisées en tribune, autour du terrain et en dehors de l'enceinte sportive. Aussi, les actions de sensibilisation à mener notamment auprès des supporters ne doivent pas être minimisées.

10 % des dérives signalées ont eu lieu au sein des organes dirigeants. Cela doit nous interroger sur la responsabilité de chacun, y compris des dirigeants et des responsables de clubs, de districts, de comités, de ligues...

## 5. DES MESURES ET DES SANCTIONS ENCORE INSUFFISANTES

Ces délits sont punis par la loi et par certains règlements disciplinaires des fédérations mais qu'en est-il dans la réalité ?

**62% des dérives signalées dans le cadre de cette enquête ont été suivies par une action soit :**

- 4 actions de prévention,
- 3 suspensions de licence,

- 3 conciliations
- 2 dépôts de plainte,
- 2 amendes,
- 2 interdictions de stade temporaire
- 1 match à huit clos.

Les mesures évoquées sont majoritairement des réponses apportées par les instances sportives (13 cas) et dans une moindre mesure par les pouvoirs publics (4 cas).

## 6. LE SPORT PROFESSIONNEL

**Le nombre de communes et d'OMS ayant répondu à notre enquête et disposant de clubs de sport professionnels au sein de leur collectivité s'élève à 25 (soit 30,5 % des répondants).** Les sports représentés sont divers puisqu'il s'agit aussi bien de clubs de football (Ligue 1 et Ligue 2), de basketball (Pro A et Pro B), de rugby (Top 14 et Pro D2), de badminton, de waterpolo, de handball, de volleyball, de tennis de table ou encore de hockey sur glace.

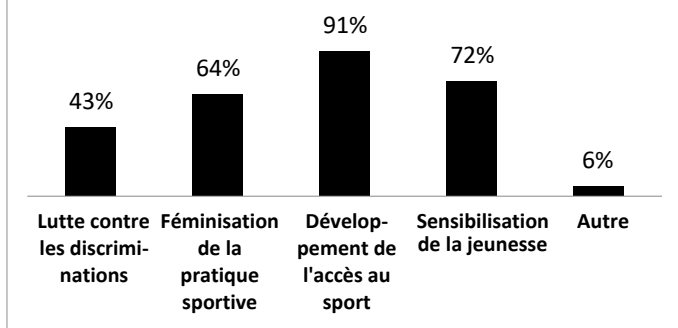
Seule une bagarre généralisée et préméditée entre supporters de football d'un club professionnel nous a été reportée dans le cadre de cette enquête. Celle-ci a eu pour conséquence la fermeture d'une partie de la tribune des supporters concernés.

## 7. DES PROJETS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

**80 % des répondants sont impliqués dans des projets de sensibilisation ou de prévention** (soit +15 points par rapport à 2015/2016).

Le sport est perçu comme un levier et comme un terrain d'action. Nous notons un réel intérêt pour travailler via le sport autour de la lutte contre le racisme et les discriminations.

### Répartition des domaines d'actions des collectivités impliquées dans des projets de sensibilisation et/ou de prévention dans le domaine du...

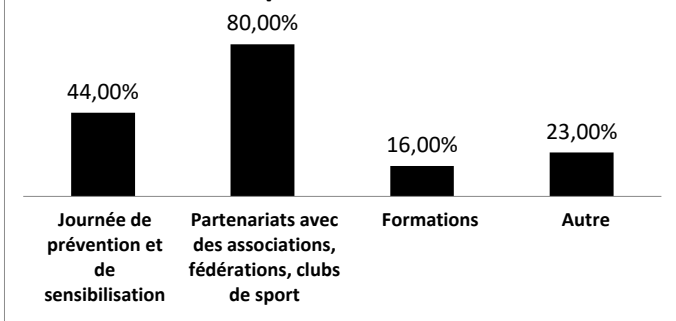


Parmi les collectivités impliquées dans un projet de sensibilisation et/ou de prévention dans le domaine du sport :

- **91 %** œuvrent pour le développement de **l'accès au sport**
- **72 %** sont impliquées dans des actions de **sensibilisation auprès de la jeunesse**
- **67 %** mènent une politique visant à **féminiser la pratique sportive**
- 43 % d'entre elles sont engagées à **lutter contre les discriminations**

D'autres collectivités sont engagées dans le domaine du sport dans des actions de santé, de réinsertion de détenus ou de prévention des violences.

### Les actions entreprises par les collectivités impliquées dans des projets de sensibilisation et/ou de prévention



- **80 %** mettent en place des partenariats avec des associations, fédérations ou clubs de sport.

- **44 %** organisent des journées de prévention et de sensibilisation
- **16 %** proposent des formations
- **23 %** nous font part de diverses actions : « fête du sport », « emailing », « intervention dans les écoles », « mise à disposition d'équipements sportifs », « mise en place d'un projet multisports », « centres de loisirs à dominante sportive », « affichage », « site accessible pour déclarer des actes ».

## 8. UN INTÉRÊT MANIFESTE POUR LA LICRA

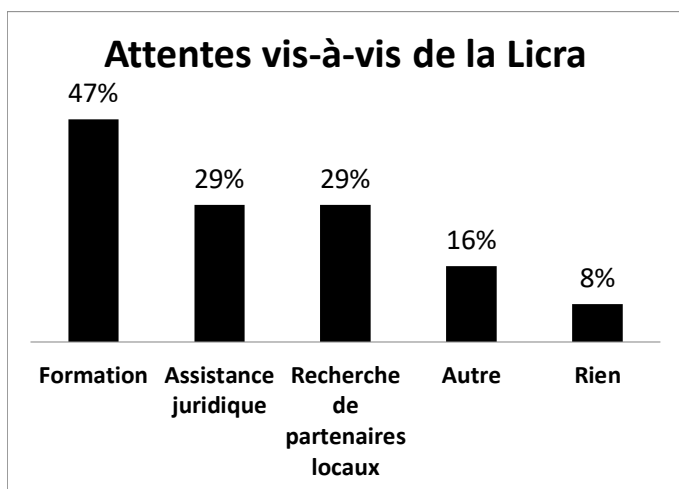
La LICRA bénéficie d'une notoriété importante et est clairement identifiée comme un interlocuteur privilégié dans le cadre de ces thématiques.

En effet :

- **65 %** des répondants **connaissent les actions de la LICRA**
- **48 %** ont eu **connaissance des actions que la LICRA mène dans le sport**
- **51 %** se déclarent **intéressés par les outils de l'association**

Cela démontre clairement que les acteurs de terrain sont en demande d'aide et d'expertise. Les dérives racistes, antisémites, sexistes, homophobes, le communautarisme, le repli religieux et l'extrémisme présents dans le sport sont autant de phénomènes dont nous venons de relever la présence dans le milieu sportif. Si les répondants ne font pas toujours état de dérives sur leurs territoires, nous percevons tout de même une inquiétude quant à la gestion de ces dernières.

Les répondants indiquent être en **attente de formation (47 %)**, **d'assistance juridique (29 %)** et **de développement de partenariats avec les sections locales de la LICRA (29 %)**.



D'autres attentes à l'égard de la LICRA sont exprimées : « des éléments de communication tels que des affiches ou des prospectus », « partenariats sur des actions communes », « information générale », « mieux connaître l'association », « échanges sur des expériences positives », « organe de veille ».

Les communes et les OMS nous communiquent également leur souhait d'être accompagnés et outillés pour répondre aux situations suivantes : Comment gérer concrètement une dérive en situation ? Comment la repérer ? Quel comportement adopter pour y répondre, que dit la loi et comment s'entourer pour agir ?

## 9. LES CAS SIGNALÉS AU SERVICE JURIDIQUE DE LA LICRA

Parallèlement aux faits qui nous ont été rapportés via l'enquête, nous avons réalisé un focus sur les affaires traitées par le service juridique de la LICRA.

**Nous totalisons 18 cas de témoins ou de victimes ayant téléphoné au service juridique pour des affaires en lien avec le sport lors de la saison 2016/2017 (+ 7 cas par rapport à 2015/2016).**

Des affaires très diverses nous sont rapportées et concernent plusieurs sports : le football, le basketball, l'athlétisme mais également la pratique en salle. Il s'agit dans la majorité des cas d'affaires de racisme et de discriminations. Le football reste de loin le sport le plus touché par ces dérives. La grande majorité des faits rapportés sont relatifs à des agressions verbales.

Les témoignages recueillis par le service juridique de la LICRA rejoignent ceux présents dans l'enquête et notamment en ce qui concerne la banalisation de l'agression verbale raciste. A titre d'exemple, un supporter a traité un joueur de « sale noir », une agression physique s'en est suivie. De même, un joueur s'est vu traité de « sale bougnoule » par un joueur adverse.

### Sur les 18 cas signalés au service juridique de la LICRA :

- 12 concernent le football
- 1 cas est en lien avec le basketball
- 1 acte s'est produit au sein d'une structure de sport privé
- 1 différent avec une fédération sportive nous a été rapporté
- 1 cas concerne l'athlétisme
- 1 cas est en lien avec la boxe
- 1 cas est lié au tennis

### Typologie des signalements enregistrés par le service juridique :

- 2 cas liés au sentiment de discrimination
- 1 cas d'injure raciste à l'initiative d'un arbitre en direction d'un groupe de jeunes sportifs
- 8 cas à caractère raciste entre joueurs
- 2 cas à caractère raciste entre joueurs et supporters
- 2 cas à caractère raciste entre supporters
- 3 cas de menaces, d'injures et/ou de discriminations à caractère raciste en dehors des terrains

A titre d'exemple, un cas nous a été rapporté en lien avec le supportérisme dans le football professionnel. Une personne nous a fait part de sa volonté de dénoncer la place de la jeunesse identitaire des supporters d'un club renommé. Ces derniers porteraient « des T-shirts avec des croix gammées et des croix celtiques » et tiendraient des « propos racistes ». Le club en question subirait des pressions afin que ces agissements restent sous silence.

Il nous a également été rapporté un cas d'injures à caractère raciste sur les réseaux sociaux. Le photographe d'un club de football avait posté sur Facebook une photo de l'équipe adverse avec le commentaire « Daesherie »,

adressé à l'encontre de 2 joueurs d'origine maghrébine.

Une jeune sportive (qui porte le voile) s'est adressée à la LICRA car l'entraîneur d'un club refuse de l'intégrer dans l'équipe et aurait déclaré ainsi vouloir préserver l'image du club.

Un père nous a signalé qu'un juge arbitre aurait traité ses enfants de « petits singes ».

Un autre père nous a informé que lors d'un match, des propos racistes ont été tenus par l'équipe adverse à l'encontre de certains jeunes dont son fils : « Sales arabes, rentrez chez vous » et « sales noirs » accompagnés de cris de singes. L'arbitre et plusieurs personnes ont entendu les propos et n'ont rien fait.

Lorsqu'il a contacté le responsable du club, ce dernier lui aurait dit que cela ne le concernait pas et l'a envoyé balader.

Les suites données à ces affaires et les conseils prodigués par le service juridique de la LICRA sont adaptés à chaque cas :

**Pour certains, il est conseillé d'aller vers une conciliation ou des réponses et/ou sanctions sportives.** Cela se traduit par une aide à la rédaction de courriers aux districts / ligues concernés. Toutefois, il est important de relever que ces courriers n'ont pas toujours l'impact espéré auprès des instances saisies.

**Pour d'autres, le service juridique de la LICRA a dû orienter ces affaires vers un traitement judiciaire.** Il est ainsi conseillé aux personnes s'estimant victime de racisme et/ou de discrimination de porter plainte au commissariat si tel n'a pas déjà été le cas. La LICRA leur explique leurs droits et son mandat d'intervention. Il est recommandé aux victimes d'agressions physiques de faire constater leurs blessures par un médecin.

### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ACTE RACISTE ?

- Recueillir immédiatement des témoignages
- Porter plainte auprès des services de police ou de gendarmerie ou par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du Procureur du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'infraction
- S'assurer que l'incident est inscrit sur la feuille de match en cas de rencontre sportive
- Transmettre l'information à votre club, district, comité et ligue sportive

**Contactez la LICRA**  
 Par téléphone au 01 45 08 08 08  
 Par internet en remplissant notre formulaire sur [www.licra.org/victimes](http://www.licra.org/victimes)

### TABLEAU DES INFRACTIONS A CARACTÈRE RACIAL

Infraction	Peine maximale encourue (emprisonnement et amende)
Injure publique à caractère racial <sup>1</sup>	1 an et 45 000 €
Injure non publique à caractère racial <sup>2</sup>	1 500 €
Diffamation publique à caractère racial <sup>1</sup>	1 an et 45 000 €
Diffamation non publique à caractère racial <sup>2</sup>	1 500 €
Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère racial <sup>1</sup>	1 an et 45 000 €
Provocation non publique à caractère racial <sup>2</sup>	1 500 €
Apologie de crimes contre l'humanité <sup>2</sup>	5 ans et 45 000 €
Négationnisme <sup>1</sup>	1 an et 45 000 €
Provocation à la haine ou à la violence lors d'une manifestation sportive	1 an et 15 000 €
Discrimination à caractère racial	3 ans et 45 000 €

**Circonstance aggravante de racisme pour tous les crimes et délits (loi du 27 janvier 2017)**

Délai de prescription : <sup>1</sup>1 an, <sup>2</sup>3 mois

# STOP

## AU RACISME DANS LE SPORT



[WWW.LICRA.ORG](http://WWW.LICRA.ORG)

### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE RACISTE ?

Faites savoir à la victime que vous avez assisté au déroulement de la scène et rédigez une attestation de témoignage comme celle-ci :

*Je soussigné(e) (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, adresse) déclare être ou ne pas être (parent, allié, subordonné, collaborateur) de (nom de la victime des faits) et avoir ou ne pas avoir une communauté d'intérêt avec lui ou elle. Atteste sur l'honneur avoir assisté aux faits suivants ou les avoir personnellement constatés (décrire précisément les faits en précisant le jour, l'heure, le lieu, identifier les éventuels témoins).*

*Sais que le fait de délivrer une fausse attestation peut entraîner, à mon encontre, des poursuites pénales. Etaient également présentes les personnes suivantes (noms, prénoms, adresses).*

Fait le (date) à (lieu) et signature.

Elle doit être datée, signée de votre main, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité et doit être remise à la victime ou adressée au Procureur du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'infraction.

**Signalez votre témoignage à la LICRA**  
 Par téléphone au 01 45 08 08 08  
 Par internet en remplissant notre formulaire sur [www.licra.org/victimes](http://www.licra.org/victimes)

## J'ADHÈRE JE DONNE

[licra.org/adhesion](http://licra.org/adhesion)  
[licra.org/je-donne](http://licra.org/je-donne)

**42 rue du Louvre**  
 75001 PARIS  
 Tél. : 01 45 08 08 08  
[licra@licra.org](mailto:licra@licra.org)

[WWW.LICRA.ORG](http://WWW.LICRA.ORG) @LICRA\_

[f licra.org](https://www.facebook.com/licra.org) [@\\_LICRA\\_](https://twitter.com/_LICRA_)




---

# 10. LU DANS LA PRESSE

**Voici quelques cas, qui se sont déroulés cette année, relayés par les médias et qui font écho aux questions de racisme, d'antisémitisme, de gestion du fait religieux et de discrimination dans le sport.**

## À l'international

- Dans le cadre d'un match en date du vendredi 1er septembre 2017 comptant pour les éliminatoires de la Coupe du Monde 2018 opposant la République Tchèque à l'Allemagne, une poignée de supporters allemands a lancé des slogans nazis à la fin de la rencontre. Mats Hummels n'a pas mâché ses mots : « une catastrophe, c'est vraiment moche (...), nous nous démarquons complètement de ça, nous ne voulons rien avoir à faire avec ça ». Le président de la Fédération allemande (DFB) Reinhard Grindel a approuvé l'attitude des joueurs en affirmant : « Nous ne tolérerons jamais les slogans fascistes, racistes, insultant ou homophobes ». Selon des journalistes allemands dans le stade, les « supporters » ont également conspué la DFB, engagée depuis le début de saison dans un dialogue tendu avec les associations de supporters pour tenter d'évincer les fauteurs de troubles et les extrémistes des stades.

- La 4ème journée du championnat d'Angleterre, lors de la rencontre opposant Chelsea à Leicester, a été marquée par des chants antisémites de certains « supporters » de Chelsea. Dans ce chant, visant le rival Tottenham, les « supporters » ont utilisés le mot insultant « yid » qui correspond en argot à « youpin » en français. Tottenham est considéré par les supporters des autres clubs comme un « club juif ». Le club de Chelsea, a immédiatement réagit par l'intermédiaire de son directeur de la communication, Steve Atkins : « Le club et les joueurs apprécient la passion des fans, à la maison comme à l'extérieur, mais les mots utilisés dans cette chanson sont inacceptables ». Ce n'est pas la première fois que le club de Chelsea se distingue dans ce type d'affaires puisqu'en avril dernier des vidéos avaient montré des « supporters » des Blues entonnant des chants antisémites avant la demi-finale de Coupe d'Angleterre contre Tottenham. Quelques mois plus tôt, plusieurs fans des Blues avaient empêché un passager noir de monter dans une rame du métro parisien avant un match de Ligue des Champions contre le Paris-Saint-Germain.

- La Lazio Rome a dû garder close l'une de ses tribunes les plus ardentes pour deux matchs, le club s'étant vu à nouveau sanctionné après les chants racistes de ses supporters lors du match contre Sassuolo dimanche, a

annoncé mardi la fédération italienne. Dans son rapport, la Lega Serie A a indiqué qu'« environ 2 000 des 5 449 occupants » de la tribune située dans le virage nord du stade se sont livrés « à des chants exprimant une discrimination raciale », aux 31e et 77e minutes du match, remporté par la Lazio (6-1). Ces chants étaient dirigés contre deux joueurs de Sassuolo, Alfred Duncan et Claud Adjapong. Le club romain avait déjà été sanctionné pour des faits similaires le 30 avril dernier. La tribune fermée est celle qui abrite traditionnellement les supporters ultras de la Lazio.

- En septembre 2017 en s'en prenant à des basketteurs et des joueurs de football noirs américains, des sports très majoritairement suivis par des Blancs, Donald Trump a relancé le sujet de la division raciale dans le sport américain. Le président américain est engagé dans un bras de fer qu'il a initié principalement avec le football américain (NFL) et qui a culminé avec une massive démonstration de défiance de la part des joueurs de NFL. Ces derniers ont posé un genou à terre pendant l'hymne national, un geste controversé interprété par Donald Trump comme un manque de respect envers l'Amérique et son drapeau mais qu'ils ont effectué pour dénoncer les tensions raciales aux Etats-Unis.

- « Merci à Kévin Mayer qui prouve combien la race blanche est belle » écrivait un twittos peu après le sacre du décathlonien aux Mondiaux de Londres, en août 2017. Un message que n'a pas apprécié le principal intéressé. Celui-ci a sèchement répondu en nommant directement la personne à l'origine du message : « Ce n'est pas puni par la loi ce genre de tweet ? En tout cas, si deux races d'humains existaient, nous ne serions pas de la même ».

- En novembre 2017, La police irlandaise a été alertée par la fédération sur l'existence de posts racistes visant Cyrus Christie, le défenseur international de Middlesbrough. Après avoir marqué contre son camp au cours du barrage retour de qualification pour le Mondial 2018 perdu 5-1 face au Danemark, le latéral droit a été menacé de lynchage et s'est vu conseiller sur des tweets de « jouer pour la Jamaïque ».

« C'est profondément triste de voir que le racisme s'invite toujours dans ce jeu que tous nous aimons », a commenté le joueur sur son compte Instagram.

- Le CCOJB a décidé d'intervenir concernant le chant à caractère antisémite des supporters du FC Bruges. Comme a pu l'apprendre la RTBF, le Comité de coordination des

organisations juives de Belgique a adressé un courrier aux dirigeants du club brugeois pour leur demander que dans les tribunes ne soit plus entonné le “Al wie niet springt is een jood” (qui ne saute pas est un juif). Cette phrase est principalement scandée lors des rencontres entre le FC Bruges et Anderlecht. Dans ce contexte, le “juif” est l’Anderlechtois.

- « Je ne crois pas que l’UEFA prenne les choses au sérieux », a balancé du haut de ses 17 ans Rhian Brewster dans un entretien en décembre 2017 au Guardian.

L’international U17 anglais et joueur de Liverpool a raconté dans les colonnes du quotidien ses diverses expériences du racisme sur les terrains de foot, pointant du doigt par la même occasion l’immobilisme des instances face à ces violences. Celles dont il a été victime se sont déroulées lors de la Coupe du monde U17 qu’il a remportée avec sa sélection et en Youth League. Notamment lors d’un déplacement au Spartak Moscou. « J’avais subi une faute. J’étais au sol et j’avais le ballon dans les mains. L’un des joueurs a commencé à dire quelque chose à l’arbitre en russe. J’ai dit : “Il y a faute, mec, à quoi tu joues ?” J’étais encore au sol. Alors, le joueur s’est penché vers moi, et droit dans les yeux il m’a dit : “Suce ma b..., sale noir, sale nègre.” » Le jeune joueur témoigne d’avoir été la cible de plusieurs insultes et chants racistes.

- Le pas franchi par Pascal Erlachner est énorme. Actuel arbitre de Super League et en charge de matchs de Challenge League depuis 2010, il fait son coming-out dans une interview fleuve donnée au Blick en décembre 2017.

## En France

- Lors du match Bastia-Nice disputé le 20 janvier 2017, Mario Balotelli, l’attaquant italien d’origine Ghanéenne, avait accusé une partie du public corse d’avoir « fait des bruits de singe (...) pendant tout le match ». « Est-ce que le racisme est légal en France ? Ou seulement à Bastia ? », s’était-il demandé. La LFP avait le même jour condamné « avec la plus grande fermeté les auteurs de ces agissements, qui n’ont rien à faire dans un stade de football ». Bastia avait par la suite fait savoir qu’un quadragénaire s’était dénoncé auprès du club, et que son abonnement au stade avait été désactivé. « Plusieurs individus ont effectué des cris de singe » avait précisé le club corse, dénonçant des « comportements stupides et inacceptables ».

- Le 10 décembre 2017, les fans de l’Olympique Lyonnais se sont tristement distingués en sortant une banane pendant l’échauffement de Steve Mandanda.

- La joueuse de volley-ball Saly Camara du Volley-Ball

Romans est victime d’insultes à caractère injurieux et discriminatoires le 16 décembre 2017 lors du match de Division Elite féminine remporté par Romans à Halluin. Le club de Romans a condamné avec la plus grande fermeté les agressions verbales dont a fait l’objet la joueuse et aussi son équipe.

- Le club de volley-ball de Tours a saisi la Commission d’appel de la Confédération européenne de volley-ball (CEV) après avoir été débouté en première instance de sa plainte pour des insultes racistes à l’encontre de son joueur camerounais Nathan Wounembaina, pris à partie par des supporters d’Olympiakos Le Pirée le 6 décembre 2017.

- Yohann Gène, coureur cycliste professionnel de l’équipe Direct Énergie, évoque avec des journalistes en juillet 2017, les problèmes de racisme dans le cyclisme : « Oui, on m’a traité de négro ». Une fois passé professionnel, le coureur a encore dû faire face à des réactions inqualifiables, dans un milieu qui n’accueille que très peu de gens de couleurs encore aujourd’hui. « Ca n’a pas toujours été facile, on entendait les réflexions de certains étrangers qui demandaient ce que deux noirs faisaient là. D’ailleurs, ils ne parlaient pas vraiment de Noirs, ce n’était pas le terme exact ». Lorsque le journaliste lui demande s’il endure toujours cela aujourd’hui, Yohann Gène affirme : « Oui, et même parfois dans ma propre équipe ».

- Essia est étudiante en licence d’anglais. Parallèlement, dans le cadre d’un service civique, elle a été recrutée par l’AS Surieux pour s’occuper de deux équipes d’adolescentes. « J’adore entraîner les jeunes, c’est une passion pour moi », explique-t-elle. Essia porte le voile depuis l’âge de 16-17 ans. « Cela ne m’a jamais posé de problème. Ni dans le monde du foot ni à l’université. Je ne fais pas de prosélytisme. Je respecte tout le monde » insiste-t-elle. Vendredi, le président de son club reçoit un appel du président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui lui explique qu’il vient de découvrir la situation d’Essia. Et qu’il n’est pas question que la jeune femme vienne à la finale voilée. Car au nom de « la neutralité du sport », le règlement de la Ligue, qui s’inspire de celui de la Fédération française de football, interdit « tout port de signes ou tenues religieux, tout affichage ou comportement à caractère idéologique ou religieux, tout acte de prosélytisme ». Depuis le début de la saison, personne n’avait mis en garde Essia.

---

# 11. LA LICRA SPORT

Les actions de la Licra en direction des acteurs du sport :

## **ASSISTANCE DES VICTIMES**

La plateforme téléphonique d'assistance juridique gratuite assure une première écoute, analyse les plaintes, conseille les victimes et les plaignants ainsi que les témoins puis, en fonction de la gravité des faits, mobilise un de ses 100 avocats bénévoles.

## **COMMISSIONS DE DISCIPLINE**

A la demande d'un club, d'un district, d'un comité, d'une ligue, d'un joueur, d'un arbitre, ou bien même d'un parent, la Licra peut demander à être présente devant la commission de discipline suite à un acte de racisme. Elle peut proposer aux acteurs concernés une mesure complémentaire ou alternative (visite mémorielle par exemple).

## **FORMATION**

La Licra propose d'organiser des actions de formation auprès d'éducateurs et dirigeants sportifs. Plusieurs thématiques sont traitées à la demande des clubs, comités, des ligues, des services des sports de collectivités : discriminations, racisme, gestion du fait religieux...

## **SENSIBILISATION**

Nous organisons de nombreuses interventions avec nos militants auprès des jeunes sportifs en herbe que cela soit dans un cadre de sport amateur ou professionnel. La Licra les sensibilise à leurs droits et devoirs de sportif citoyen (outils ; vidéos, expositions, témoignages...).

## **PARTENARIATS**

La Commission Sport de la Licra a noué des liens forts avec des institutions publiques, des fédérations sportives et des instances sportives telles que l'Union Nationale du Sport Scolaire, la Fédération Française de Football (et son programme OPEN CLUB de la FONDATION), la Fédération Française de Rugby, la Fédération Française d'Athlétisme, la Fédération Française de Basketball, la Fédération Nationale des Offices Municipaux Du Sport...